>Flowbird

Code de conduite

Date: 11/09/2024

Version: 3.0





TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE	1
1. LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES	2
2. RESPONSABILITÉ SOCIALE	3
2.1. Relations avec les salariés	3
2.2. Santé et sécurité	3
2.3. Environnement	3
2.4. Relations avec la communauté	4
2.5. Droits de l'homme	4
2.6. Travail des enfants	4
2.7. Esclavage moderne et traite d'êtres humains	4
3. ÉTHIQUE	5
3.1. Intégrité commerciale	5
3.2. Concurrence loyale	5
3.3. Sanctions internationales et commerce illicite	5
3.4. Provenance des minéraux	5
3.5. Confidentialité et propriété intellectuelle	5
3.6. Cybersécurité	6
4. PROCÉDURES DE SIGNALEMENT	7

PRÉAMBULE

Chez Flowbird, nous travaillons tous autour d'un engagement commun : fournir aux clients des logiciels, des services et des produits d'une qualité irréprochable. En tant que leader mondial, il est de notre devoir de nous remettre constamment en question, d'innover et de soutenir une culture éthique afin de rester une entreprise de confiance où il fait bon travailler.

Éthique et Égalité

Nous travaillons en toute transparence sur tous les aspects de nos activités, nous nous engageons à prendre nos responsabilités et à placer l'éthique au cœur de notre entreprise. Nous attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même.

Nous condamnons tout comportement inapproprié ou discriminatoire, tout travail infantile et exploitation des enfants ainsi que toute forme d'esclavage moderne. Nous agissons avec intégrité et nous plaçons la réputation de Flowbird au centre de nos préoccupations.

Chaque personne contribue aux succès collectifs. Ainsi, nous prônons l'égalité et favorisons la diversité des personnes, des opinions et des visions. Le multiculturalisme de Flowbird est une force.

Protection de l'environnement

Le respect de notre planète est un principe fondamental. Nous nous efforçons d'améliorer notre empreinte carbone et de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement. Nous encourageons donc la mobilité verte, que ce soit au travers des solutions fournies à nos clients ou en interne, en promouvant les transports publics et la mobilité douce.

Engagement et confiance

Ce document reprend les principales exigences de Flowbird à l'égard de ses partenaires. Nous attendons de vous, dans le cadre de votre collaboration ou de votre partenariat avec Flowbird, que vous respectiez et appliquiez ces principes fondamentaux, que vous réduisiez le risque de dérives et que vous assuriez une amélioration continue des pratiques énoncées dans ce document.

La confidentialité et la protection des intérêts de Flowbird sont primordiales dans notre relation.

Elodie Pommepuy

Elodie Pommepuy

General Counsel & ESG

Frédéric BEYLLER 83584908975346D... Frédéric Beylier Flowbird CEO

1



1. LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

partenaire doit toujours agir avec intégrité afin de garantir la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement de Flowbird et maintenir ainsi la confiance des clients et partenaires commerciaux de Flowbird.

Il est de notre responsabilité à tous d'avoir un comportement éthique irréprochable et le présent Code de Conduite a pour objet de nous y aider. Le partenaire doit connaître le présent Code de Conduite et l'appliquer. Les principes énoncés dans le présent Code de Conduite régissent la façon dont nous exerçons nos activités, quels que soient les partenaires et le lieu où ils opèrent.

Flowbird a une dimension internationale, cependant le présent Code de Conduite ne peut pas couvrir toutes réglementations et autres exigences légales applicables. Il est important que le partenaire connaisse toutes les lois et coutumes locales en vigueur dans le pays

où il opère. En premier lieu, le partenaire est tenu de respecter toutes les exigences légales. En cas de différence entre une exigence légale et notre code de conduite, le partenaire doit toujours appliquer la norme la plus stricte. En outre, sachant que ce document ne peut pas couvrir toutes les situations susceptibles de survenir, le partenaire doit être prêt à faire preuve de discernement et de bon sens lorsqu'il doit décider du bien-fondé d'une action à la lumière du présent code de conduite.

Le partenaire s'engage à respecter le présent code de conduite, ainsi que toutes les réglementations et lois applicables connexes qui ne peuvent pas être remplacées par le présent code conduite.

Le partenaire doit avoir à l'égard de ses propres partenaires commerciaux des exigences éthiques similaires ou supérieures.



2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

2.1. Relations avec les salariés

Le partenaire a le devoir de traiter tous les salariés avec équité, respect et courtoisie. Le partenaire ne doit pas commettre d'actes de violence ou de harcèlement à l'égard de ses salariés, de ses partenaires, de ses clients ou de toute personne avec laquelle il travaille.

Le partenaire s'engage à promouvoir et maintenir une culture de respect et d'égalité des chances.

Le partenaire doit veiller à ce que ses salariés travaillent dans un environnement respectueux, ce qui signifie qu'aucune forme de discrimination injuste ou illégale n'est tolérée. Le partenaire s'engage à ne tolérer aucune forme de discrimination fondée sur l'âge, la couleur de peau, le sexe, le handicap, l'origine ethnique, la situation de famille, la nationalité, la religion, les convictions, l'orientation sexuelle, ni aucune autre forme de discrimination dans le cadre du recrutement d'une personne et/ou de la prise de décision concernant directement ou indirectement la gestion de carrière de l'un de ses salariés.

2.2. Santé et sécurité

Le partenaire doit conduire toutes ses opérations et prendre toutes ses décisions conformément aux lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

La sécurité de chacun est la première priorité de Flowbird. En toutes circonstances, la sécurité l'emporte sur toutes autres considérations commerciales ou de calendrier.

Le partenaire s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables et pratiques afin de garantir la sécurité des locaux dans lesquels ses salariés travaillent et d'offrir un environnement de travail à risque zéro. Le partenaire s'engage à fournir à Flowbird des produits et services répondant aux normes de sécurité. Le partenaire s'engage notamment à mettre en place une politique stricte en matière de prévention des addictions.

2.3. Environnement

Flowbird s'est engagé à réduire son impact environnemental et à tout mettre en œuvre pour améliorer ses performances en la matière. Flowbird prend des mesures afin d'identifier, de hiérarchiser et de gérer ses risques environnementaux - directs (p. ex. consommation et élimination des ressources dans le cadre opérations) et indirects (p. ex. ceux liés à sa chaîne d'approvisionnement, à la prestation services financiers à d'autres entreprises ou à des projets ayant des impacts environnementaux substantiels).

Le partenaire mettra en place des systèmes garantissant la sécurité des opérations de manutention, transport, stockage. recyclage, réutilisation ou gestion des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Toute activité ci-dessus susceptible de porter préjudice à la santé humaine et à l'environnement sera gérée, mesurée, contrôlée et traitée de façon appropriée préalablement au rejet de toute substance dans l'environnement. Le partenaire mettra en place des systèmes appropriés afin de prévenir et réduire les déversements ou les fuites dans l'environnement.

Si le partenaire identifie un moyen de réduire nos impacts environnementaux, il s'engage à en informer le service Qualité qui œuvre continuellement en ce sens.

2.4. Relations avec la communauté

Nous voulons apporter du positif aux communautés locales au sein desquelles nous opérons.

Le partenaire doit se conformer aux normes éthiques les plus élevées et se comporter de manière à gagner la confiance des communautés au sein desquelles il opère, par exemple en s'impliquant dans des projets d'amélioration des communautés locales.

2.5. Droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme constitue une exigence fondamentale pour Flowbird, car nous travaillons dans des environnements divers et souvent complexes.

Le partenaire s'engage à respecter les normes les plus strictes, ainsi que toutes les lois et réglementations applicables en matière de droits de l'homme. Le partenaire doit également mettre en œuvre une surveillance efficace, crédible et indépendante de ses opérations afin de prévenir la complicité dans les violations des droits de l'homme.

2.6. Travail des enfants

Flowbird ne tolère aucun travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.

Le partenaire ne doit recourir en aucune façon au travail des enfants dans le cadre de ses activités, conformément aux normes du travail définies par l'OIT¹ (Organisation internationale du travail) et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

2.7. Esclavage moderne et traite d'êtres humains

ne Flowbird tolère forme aucune d'esclavage ou de travail forcé. Le partenaire ne doit tolérer ni recourir à aucune forme d'esclavage ou de travail forcé. L'esclavage moderne est un délit et une violation des droits fondamentaux de l'homme. Le partenaire s'engage à mettre en œuvre des systèmes et contrôles efficaces visant à s'assurer qu'il n'existe aucune forme d'esclavage moderne au sein de son entreprise ou de l'une de ses chaînes d'approvisionnement.

Le partenaire s'engage également à garantir la transparence de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, en cohérence avec nos obligations de déclaration dans le cadre de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act 2015). Le partenaire, dans le cadre de ses processus de passation de contrat, inclura des interdictions spécifiques contre le recours au travail forcé ou obligatoire, ou à des personnes victimes de la traite d'êtres humains, ou tenues en esclavage ou en servitude, qu'il s'agisse d'adultes et nous attendons de nos partenaires qu'ils imposent à leurs propres partenaires les mêmes normes élevées.

¹ Convention sur l'âge minimum, 1973 ; (N°178) ; Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ; (N°182)



Afin de remplir ses engagements sociaux, le partenaire doit mener ses activités de façon éthique et agir en toute intégrité.

3.1. Intégrité commerciale

Le partenaire ne doit pas offrir aux salariés de Flowbird des cadeaux ou autres avantages qui pourraient compromettre, ou sembler compromettre, une prise de décision impartiale par les salariés de Flowbird. Il est interdit d'offrir une chose de valeur en guise de pot-de vin, qu'il s'agisse d'une somme d'argent ou d'avantages non pécuniaires. Le partenaire se conformera aux exigences les plus strictes et aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption². Nous attendons du partenaire qu'il évite toutes situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts sont des situations dans lesquelles des intérêts divergents peuvent compromettre capacité décisions à prendre des commerciales objectives et impartiales. Le partenaire est tenu de notifier tout cas de conflit d'intérêt réel ou potentiel à toutes les parties concernées. Le partenaire est tenu de procéder à une évaluation de ses propres partenaires pour prévenir détecter la corruption dans tous les accords commerciaux, y compris les partenariats, co-entreprises accords et de compensation, et dans le recrutement d'intermédiaires tels que les agents ou consultants.

3.2. Concurrence loyale

Le partenaire est tenu de respecter les lois, directives et réglementation anti-corruption qui régissent les opérations dans les pays dans les quels il opère.

dans lesquels il opère.

Le partenaire s'interdit de proposer ou d'effectuer des paiements ou d'offrir une chose de valeur à des agents publics, partis politiques, candidats à un mandat public ou à toutes autres personnes. Le partenaire s'interdit de fixer des prix ou truquer des offres avec ses concurrents. Il ne doit pas échanger d'informations actuelles, récentes ou futures sur les prix avec ses concurrents. Le partenaire s'interdit de participer à une entente.

3.3. Sanctions internationales et commerce illicite

Le partenaire est tenu de se conformer aux sanctions internationales et aux lois locales visant à détecter et prévenir le terrorisme et toutes autres activités criminelles. Nous demandons donc au partenaire d'établir des mécanismes prévoyant des contrôles et garde-fous aux étapes clés des processus commerciaux dans le cadre de ses relations avec les clients et partenaires.

3.4. Provenance des minéraux

Le partenaire veillera à ce que les produits fournis à Flowbird ne contiennent pas de métaux obtenus à partir de minerais ou dérivés provenant de zones de conflit qui, directement ou indirectement, financeraient ou profiteraient à des groupes armés.

3.5. Confidentialité et propriété intellectuelle

Le partenaire doit protéger et faire bon usage de toute information confidentielle et veiller à protéger la vie privée des salariés et des partenaires commerciaux, ainsi que les droits de propriété intellectuelle valables.

² Par ex. FCPA, UK Bribery Act et la loi française n°2016-1691

Le partenaire et son personnel doivent s'abstenir d'utiliser des informations importantes ou non publiques obtenues dans le cadre de leur relation commerciale avec Flowbird pour effectuer, ou permettre à autrui d'effectuer, des opérations sur les titres d'une quelconque société.

3.6. Cybersécurité

Le partenaire doit prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger nos données contre tout accès non autorisé, destruction accidentelle ou illicite, perte, altération ou divulgation accidentelle. Ces mesures garantiront un niveau de sécurité proportionnel aux risques inhérents au traitement et à la nature des données à protéger, eu égard à l'état de la technique et au coût de leur mise en œuvre.



4. PROCÉDURES DE SIGNALEMENT

Le partenaire donnera la possibilité à ses salariés de signaler des problèmes éthiques ou des activités potentiellement illégales qui surviendraient sur leur lieu de travail.

Tout signalement doit être traité de manière confidentielle. Le partenaire examinera tout signalement et prendra les mesures correctives appropriées en cas de besoin.

En tout état de cause, tout manquement identifié ou potentiel au présent Code de Conduite devra être communiqué à Flowbird via l'outil de signalement suivant :

via Internet :
 http://flowbird.ethicspoint.com/